

<http://www.ffmc95.fr/Parking-Payant-a-Paris-les-2RM-ont-8-mois-de-sursis>



Parking Payant à Paris les 2RM ont 8 mois de sursis

- Actualités - Générales -

Fédération Française des Motards en Colère

**STATIONNEMENT
HALTE AU RACKET !**



Manifestation contre le stationnement
payant pour les 2 roues motorisés

**Samedi 24 février 2018
14h - château de Vincennes**

Date de mise en ligne : samedi 27 novembre 2021

FFMC PPC
Fédération Française des Motards en Colère
www.ffmc75.net
contact@ffmc75.net



Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

La mesure devait initialement entrer en vigueur au 1er janvier 2022.

Scooters et motos vont pouvoir continuer à se garer gratuitement à Paris encore quelques mois. Le stationnement payant des deux-roues motorisés, qui devait entrer en vigueur dans la capitale au 1er janvier 2022, est finalement reporté au 1er septembre, a indiqué David Belliard ce jeudi, lors d'une conférence de presse.

Lire l'article complet sur BFM Paris. [L'article sur BFM](#)

Reportage et interview de la FFMC PPC sur BFM Paris ce vendredi 26 novembre.